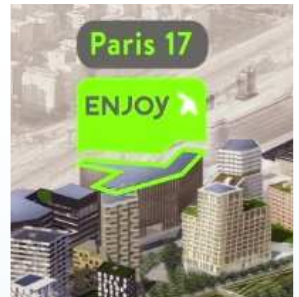


Départements Application & Technical Products



**SPÉCIAL
DÉMÉNAGEMENT**



Comité central d'entreprise AXA SERVICES du 16 mai 2018 :

Le 16 mai, la Direction a présenté aux élus du C.C.E d'AXA SERVICES une information sur les (4) principes directeurs concernant le projet de déménagement sur le site « ENJOY ».

Après avoir rappelé, dans un premier temps, ses motivations quant à ce projet ainsi que les différentes initiatives à destination des salariés (*enquêtes, plateforme collaborative « Assembl », groupes de travail...*) pour alimenter la réflexion sur les futurs modes et espaces de travail, la Direction a indiqué vouloir :

- ➔ Proposer des postes de travail en accès libre et limiter les restrictions d'accès : chaque salarié aura un casier de rangement nominatif et pourra, à sa guise, s'installer où il veut dans le bâtiment (différents espaces et périmètres devraient être définis néanmoins au préalable).
- ➔ Proscrire les bureaux individuels, cloisonnés, les places attribuées et proposer des espaces de travail, par zone, adaptés aux divers types d'activités :
Ex : zone de collaboration, zone de concentration, zones de poste de travail en accès libre...
- ➔ Instaurer un « taux de Flex » de **0,6** (6 bureaux pour 10 salariés) accompagné d'un suivi des taux d'occupation (bureaux, salles de réunion) afin de procéder à des ajustements si nécessaire.
- ➔ Harmoniser et standardiser les aménagements et le mobilier (identiques à tous les étages).

Lors de la séance, vos élus UDPA-UNSA ont d'abord exprimé leurs craintes sur le chiffre pour le moins ambitieux de **6** bureaux pour **10** salariés (8 pour 10 actuellement), en soulignant que, sans un élargissement conséquent du télétravail, il serait très difficilement « acceptable/supportable » en termes de conditions de travail (et sans doute incompatible avec le respect des prescriptions et normes en vigueur).

Nous avons également rappelé le prérequis indispensable que constituait la mise à disposition d'outils performants et faciles d'utilisation pour le travail à distance et/ou collaboratif, ainsi que la nécessité de tenir compte des différents types d'activités exercées.

Tout en partageant la volonté de l'entreprise d'effectuer un suivi du projet, des implantations et des aménagements qui seront discutés et retenus⁽¹⁾, nous avons également abordé :

- La situation des salariés bénéficiant d'une adaptation de leur poste du travail ;
- Le futur des espaces de stockage actuels (le site ENJOY n'en disposant pas) ;
- Le futur de la médecine du travail et de ses locaux ;
- Les locaux syndicaux, du Comité d'entreprise, et l'extension du droit syndical (affichage numérique pour les organisations syndicales et possibilité de diffuser les tracts aux salariés via la messagerie notamment).

**Contactez vos représentants UDPA-UNSA
pour plus d'informations.**

⁽¹⁾ Les plans ainsi que les premiers éléments relatifs aux aménagements du bâtiment « ENJOY » devraient être communiqués aux représentants du personnel à partir de la rentrée 2018.

Les déménagements vers ENJOY devraient se dérouler au cours du 2^{ème} trimestre 2019.

Quelques caractéristiques des locaux de travail à usage de bureaux selon la Norme NF X 35-102...

☞ L'installation de bureaux devrait être précédée d'une analyse ergonomique permettant de mettre en évidence des éléments pouvant jouer un rôle fondamental sur l'agencement des espaces. En particulier il convient de tenir compte

- de la population cible
- des tâches et des activités réelles de travail
- des équipements requis
- des gestes et des postures de travail requis
- de l'adaptabilité aux différentes tâches et différentes populations.

☞ La conception d'ensemble des locaux doit permettre l'usage des accès, des passages et des mobiliers aux personnes à mobilité réduite.

☞ **DIMENSIONS :**
La surface minimale recommandée est de 10 m2 par personne, que le bureau soit individuel ou collectif.

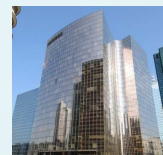
☞ La forme des locaux doit permettre à chacun de s'y repérer, il est donc recommandé d'éviter, par exemple, les formes cubiques ou sphériques avec répétition de formes identiques. De plus, pour des motifs de résonance acoustique, il est souhaitable que les trois dimensions des locaux soient des nombres premiers entre eux.
En règle générale la longueur doit être inférieure à deux fois la largeur pour des bureaux de moins de 25 m2, et trois fois pour des bureaux de plus de 25 m2.

☞ Les machines bruyantes (photocopieuses, imprimantes,...) devront être isolées ou installées dans un local à part.

☞ Les circulations doivent avoir une largeur minimale de 0,80 m pour autoriser le passage d'une personne et 1,50 m pour que deux personnes puissent se croiser.



CHSCT AXA SERVICES T.P du 3 mai 2018 :



A l'occasion d'un CHSCT extraordinaire qui s'est tenu le 3 mai chez AXA Services Technical Products, la Direction a informé l'instance du déménagement, fin mai (le 25), de **52** salariés des Collines de l'Arche vers la Tour Manhattan.

Issus de la Finance Corporate (23), de la finance S.E (16) et de la Compliance/conformité (13), ces salariés ne seront concernés par aucune modification d'activité ou d'organisation, la Direction motivant ces mouvements par un renforcement de la collaboration et de l'efficacité suite à la fusion ATS/AGS.

Si l'on ne peut que regretter le caractère plutôt « soudain » de cette annonce et de ce déménagement, nous comprenons néanmoins ses motivations et **restons à la disposition des salariés qui souhaiteraient nous faire part de leurs remarques...**



Les salariés concernés auront accès au restaurant de la Tour Manhattan, tout en gardant la possibilité de déjeuner sur celui des Collines.



Les bénéficiaires de places de parking sur les Collines pourront disposer d'une place de parking sur Manhattan (en conservant leur accès sur celui des Collines).

Les équipes finances et conformité seront regroupées au 21^{ème} étage. (Zones 21-1, 21-2 et 21-3)

Horaires d'ouverture du site :
Du lundi au vendredi : 7h30

Vos élus et correspondants UDPA-UNSA AXA SERVICES TP & AP :

	François TIXIER francois.tixier@axa-groupsolutions.com		Franck GRANDMAISON franck.grandmaison@axa-tech.com	
	Sylvie LE MEUR sylvie.lemeur@axa-tech.com		Christophe DELCROIX christophe.delcroix@axa-tech.com	
	100% Gagnant 		service.udpaunsa@axa-tech.com	LE SYNDICAT UTILE!